

Société de Commissaires aux Comptes

FORT ET ASSOCIES

32 Rue de la République – 62000 ARRAS
SARL de Commissaire aux Comptes
membre de la Compagnie Régionale de Douai

ASSOCIATION DIOCESAINE DE DIGNE

27 avenue de la Roche
04310 PEYRUIS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE AU 31 DECEMBRE 2022

FORT Pierre-Emmanuel

Expert Comptable Diplômé
Commissaire aux comptes inscrit
I.E.S.E.G.
D.E.S.S. de Gestion Comptable et Financière – PARIS II
Maîtrise es-sciences économiques – PARIS II

FORT François-Xavier

Expert Comptable Diplômé
Commissaire aux comptes inscrit
D.U. Droit de l'Entreprise – PARIS II

ASSOCIATION DIOCESAINE DE DIGNE
27 Avenue de la Roche
BP 22
04310 PEYRUIS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

Pères,
Mesdames et Messieurs les administrateurs,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association Diocésaine de Digne relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de votre association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le paragraphe « Règles et Méthodes comptables » en page 12 de l'annexe qui signale le changement de présentation des ressources de casuel.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Ainsi, nous portons à votre connaissance la note de l'annexe « règles et méthodes comptables » qui précise les dispositions du plan comptable général appliquées :

- Pour l'établissement des présents comptes annuels
- Pour la comptabilisation des offrandes de messes
- Et sur le principe de non-valorisation des œuvres d'art retenu pour l'établissement des présents comptes annuels

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre association, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Par ailleurs, sur la base des éléments disponibles à ce jour, nous avons procédé à l'appréciation des approches retenues par l'association décrites dans l'annexe et mis en œuvre des tests pour vérifier par sondage l'application de ces méthodes concernant notamment :

- L'évaluation des engagements hors bilan et des fonds dédiés ;
- Le traitement comptable des immobilisations corporelles et financières ;
- Le traitement comptable des legs selon le référentiel comptable ANC 2018-06 ;
- Ainsi que la valorisation des titres en portefeuille.

De plus, en complément des diligences mises en œuvre pour nous assurer, par sondage, du respect des procédures recommandées par l'Association Diocésaine de Digne dans les paroisses, nous nous sommes assurés de la qualité des documents comptables communiqués par les paroisses et des contrôles mis en œuvre par les services internes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtées dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux administrateurs

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion de l'Econome Diocésain et dans les autres documents adressés aux administrateurs sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Evêque en collaboration avec votre trésorier et votre économe diocésain.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à ARRAS
Le 21 juin 2023
L'un des Gérants



Pierre-Emmanuel FORT

SARL FORT ET ASSOCIES
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie
Régionale de DOUAI.

	Brut	Amortissements et dépréciations	Net au 31/12/2022	Net au 31/12/2021
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
. Frais d'établissement				
. Frais de recherche et développement				
. Donations temporaires d'usufruit				
. Concessions, brevets, licences, marques	8 945	8 945		199
. Autres				
. Immobilisations incorporelles en cours				
. Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
. Terrains	426 086		426 086	426 086
. Constructions	8 074 947	3 776 621	4 298 326	4 504 636
. Installations tech., matériels, outillage	333 640	212 473	121 167	129 576
. Autres	340 512	275 068	65 443	62 562
. Immobilisations corporelles en cours	303 855		303 855	7 266
. Avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	415 566		415 566	289 376
Immobilisations financières				
. Participations et Créances rattachées	186		186	185
. Autres titres immobilisés				
. Prêts	33 053		33 053	24 663
. Autres	760		760	2 563
Total	9 937 549	4 273 107	5 664 443	5 447 113
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours	4 128		4 128	4 172
Créances				
. Créances usagers et comptes rattachés	12 930		12 930	4 433
. Créances reçues par legs ou donations	33 978		33 978	
. Autres	154 846		154 846	238 798
Valeurs mobilières de placement	538 242		538 242	531 380
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	3 343 500		3 343 500	3 281 922
Charges constatées d'avance	28 146		28 146	12 898
Total	4 115 770		4 115 770	4 073 604
COMPTES DE REGULARISATION				
Frais d'émission des emprunts				
Primes de remb. des emprunts				
Ecarts de conversion et diff. d'évaluation - Actif				
Total				
TOTAL ACTIF	14 053 319	4 273 107	9 780 213	9 520 716

	Net au 31/12/2022	Net au 31/12/2021
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
. Fonds propres statutaires		
. Fonds propres complémentaires	3 804 067	3 804 067
Fonds propres avec droit de reprise		
. Fonds propres statutaires		
. Fonds propres complémentaires		
Ecart de réévaluation		
Réserves		
. Réserves statutaires ou contractuelles		
. Réserves pour projet de l'entité		
. Autres	72 025	72 025
Report à nouveau	2 343 087	1 570 892
Résultat de l'exercice (excédent ou déficit)	-88 229	778 997
Situation nette (sous-total)	6 130 949	6 225 981
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
Total	6 130 949	6 225 981
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs et donations	448 353	289 376
Fonds dédiés	38 372	27 088
Total	486 725	316 464
PROVISIONS		
Provisions pour risques	186 636	177 333
Provisions pour charges		
Total	186 636	177 333
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	16 541	24 040
Emprunts et dettes financières diverses	2 552 898	2 321 728
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	104 459	217 613
Dettes des legs ou donations	1 191	
Dettes fiscales et sociales	93 476	92 865
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	66 357	67 153
Autres dettes	134 169	70 740
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	6 812	6 800
Total	2 975 903	2 800 938
Ecart de conversion et diff. d'évaluation - Passif		
TOTAL PASSIF	9 780 213	9 520 716

	du 01/01/2022 au 31/12/2022	% PE	du 01/01/2021 au 31/12/2021	% PE	Var. en val. annuelle	
					en euros	%
PRODUITS D'EXPLOITATION						
Cotisations						
Ventes de biens et services :						
- ventes de biens	3 053	0,13	6 059	0,24	-3 006	-49,61
<i>dont ventes de dons en nature</i>						
- ventes de prestations de services	423 857	18,52	475 225	18,53	-51 368	-10,81
<i>dont parrainages</i>						
Produits de tiers financeurs :						
- Concours publics et subv. d'exploit.			2 000	0,08	-2 000	-100,00
- Versements des fondateurs ou consommation de dot. consommable						
- Ressources liées à la générosité du public :						
Dons manuels	1 403 864	61,34	1 697 513	66,18	-293 649	-17,30
Mécénats						
Legs, donations et assurances-vie	205 134	8,96	212 538	8,29	-7 404	-3,48
- Contributions financières	17 106	0,75	28 118	1,10	-11 012	-39,16
Reprises sur amortissements, dép., provisions et transferts de charges	43 070	1,88	86 884	3,39	-43 814	-50,43
Utilisations des fonds dédiés	7 143	0,31	61 815	2,41	-54 672	-88,44
Autres produits	341 206	14,91	27 447	1,07	313 759	#####
Total	2 444 433	106,81	2 597 600	101,27	-153 167	-5,90
CHARGES D'EXPLOITATION						
Achats de marchandises	94 496	4,13	99 162	3,87	-4 666	-4,71
Variation de stocks						
Autres achats et charges externes	1 011 131	44,18	698 595	27,24	312 536	44,74
Aides financières	170	0,01			170	#####
Impôts, taxes et versements assimilés	65 727	2,87	57 491	2,24	8 236	14,33
Salaires et traitements	743 333	32,48	674 826	26,31	68 507	10,15
Charges sociales	85 604	3,74	74 187	2,89	11 417	15,39
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	329 393	14,39	215 433	8,40	113 960	52,90
Dotations aux provisions	9 303	0,41			9 303	#####
Reports en fonds dédiés	177 404	7,75	5 108	0,20	172 296	#####
Autres charges	19 423	0,85	16 392	0,64	3 030	18,49
Total	2 535 983	110,81	1 841 194	71,78	694 789	37,74
Résultat d'exploitation	-91 550	-4,00	756 406	29,49	-847 956	-112,10
PRODUITS FINANCIERS						
De participation	64	0,00	63	0,00	1	1,44
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé						
Autres intérêts et produits assimilés	13 115	0,57	8 920	0,35	4 195	47,02
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de V.M.P.						
Total	13 179	0,58	8 984	0,35	4 195	46,70
CHARGES FINANCIERES						
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions						
Intérêts et charges assimilées	2 170	0,09	2 535	0,10	-365	-14,40
Différence négatives de change						
Charges nettes sur cession de V.M.P.						
Total	2 170	0,09	2 535	0,10	-365	-14,40
Résultat financier	11 009	0,48	6 448	0,25	4 560	70,72

	du 01/01/2022 au 31/12/2022	% PE	du 01/01/2021 au 31/12/2021	% PE	Var. en val. annuelle	
					en euros	%
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	-80 542	-3,29	762 854	29,37	-843 395	-110,56
PRODUITS EXCEPTIONNELS						
Sur opérations de gestion	5 000	0,20	10 747	0,41	-5 748	-53,48
Sur opérations en capital	25 905	1,06	11 357	0,44	14 548	128,10
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	43 131	1,76	41 825	1,61	1 306	3,12
Total	74 035	3,03	63 929	2,46	10 106	15,81
CHARGES EXCEPTIONNELLES						
Sur opérations de gestion	55 263	2,26	32 222	1,24	23 041	71,51
Sur opérations en capital	20 432	0,84	9 112	0,35	11 320	124,23
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions						
Total	75 694	3,10	41 333	1,59	34 361	83,13
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-1 659	-0,07	22 596	0,87	-24 255	-107,34
Participation des salariés aux résultats						
Impôts sur les bénéfices	6 028	0,25	6 452	0,25	-424	-6,57
TOTAL DES PRODUITS	2 531 647		2 670 513		-138 865	-5,20
TOTAL DES CHARGES	2 619 876		1 891 515		728 361	38,51
EXCEDENT OU DEFICIT	-88 229	-3,61	778 997	29,99	-867 226	-111,33
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE						
Dons en nature						
Prestations en nature						
Bénévolat						
Total						
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE						
Secours en nature						
Mise à disposition gratuite de biens						
Prestation en nature						
Personnel bénévole						
Total						

ANNEXE

- Informations sur l'entité et faits majeurs de l'exercice
- Règles et méthodes comptables
- Règles comptables sur les actifs, amortissements et dépréciation
- Notes sur le Bilan Actif
- Notes sur le Bilan Passif
- Notes sur le Compte de Résultat
- Engagements financiers et autres engagements
- Autres informations

ANNEXE

Exercice clos le : 31/12/2022

Durée : 12 mois

1 - INFORMATIONS SUR L'ENTITE

Objet :

l'association a pour but de subvenir aux frais et à l'entretien du culte catholique sous l'autorité de l'évêque en communion avec le saint siège et conformément à la constitution de l'église catholique. son fonctionnement est en conformité avec les lois canoniques

Activités ou missions :

L'Association se propose en particulier les objets suivants : l'acquisition, la location ou l'administration des édifices qu'elle juge opportun d'avoir à sa disposition. L'acquisition, la location ou l'administration des immeubles destinés au logement de l'évêque, des curés et des vicaires, des prêtres aînés, pourvoir au traitement d'activité et de retraite des ecclésiastiques

Moyens mis en oeuvre :

Les ressources de l'Association sont : 1) Les cotisations de ses membres.
2) Les produits des tronc ainsi que des quêtes et collectes autorisées par l'évêque
3) Les revenus des fondations pour cérémonies et services religieux.
4) l'administration ou la jouissance, les rétributions ou offrandes, des cérémonies et scs religieux

2 - FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE

Suite moyen mis en oeuvre :

5) Le revenu de ses biens meubles et immeubles.
6) Les produits des dons et legs et généralement toutes les ressources qui ne sont pas interdites par la loi.

Enfin la plupart des lieux de cultes font l'objet d'une affectation perpétuelle à l'évêque ou aux curés pour l'exercice du culte.

L'Association Diocésaine reste néanmoins propriétaire de quelques lieux de culte dont elle assume l'entretien.

Crise sanitaire et ses conséquences sur l'activité.

L'affluence dans les églises est revenue à la normale si l'on tient des chiffres du casuels 2019 comme référence.

L'année 2022 a été moins bonne qu'en 2021 de 94 691 € (-15.4%) € en ce qui concerne le denier de l'Eglise : la vacance de l'évêque et des questions de mœurs dans le clergé peuvent en être la cause.

Il a été célébré 461 baptêmes contre 294 en 2021 et 182 en 2020; il a été célébré 111 mariages contre 93 en 2021 et 52 en 2020; le nombre de sépultures est passé à 932 contre 1607 en 2021.

2 - FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE (suite)

Nous avons reçu des dons faits par le syndicat ecclésiastique pour 300 000€, pour les travaux de rénovation du Bartèu.

Nous avons réalisé un legs pour la paroisse de Forcalquier pour un montant de 30 000 € et une assurance vie pour la paroisse de Manosque pour un montant de 9 014 €.

Les montants des honoraires de l'exercice 2022 du Cabinet Fort et Associés, en sa qualité de commissaire aux comptes de l'Association, a fait l'objet d'une provision pour charge à payer de 11 652 €.

Les messes sont comptabilisées conformément aux directives de la Conférence des Evêques de France, depuis le 01/01/2006, c'est à dire en compte de tiers.

Au 31 décembre 2022, l'effectif des membres du clergé présents dans la circonscription ecclésiastique sont de :

35 prêtres diocésains, 3 prêtres religieux, 8 diacres, 7 laïcs en mission ecclésiale.

L'effectif des laïcs salariés de l'Association se compose d'un cadre et de neuf non-cadres, pour une équivalence en temps plein d'un cadre et de 7.70 non-cadres.

Les dons d'œuvres d'art notamment celles du père GENCE non pas été inscrits à l'actif pour cause d'absence de valeur d'expertise probante. Les legs non dénoués au 31/12/2022 sont ceux de Mme BRUN pour 180 000 €, Mme ROUSSEL pour 30 000 €, Mme BORTOLANI pour 750 € et Mme RICHARD pour 762 €.

Au titre de 2022, nous avons immobilisé de nouvelles charges pour la rénovation du Bartèu pour un montant de 42 690 €.

Les dépenses concernant les travaux du Bartèu cumulées au 31.12.2022 s'élèvent à 3 441 543 €
En contrepartie, il a été comptabilisé dans le compte 754 301 dons Bartèu pour 245 296 €.

Une provision au titre de la retraite des prêtres a été faite pour un montant de 185 076 €.

Les intérêts acquis sur l'avance de 700 000 € (accordée par le Diocèse de Nîmes) et portés au résultat de 2021, ont été affectés au crédit du compte réserve de messe pour 6 803 €.

Les legs et donations valorisés, acceptés en 2022, ont été enregistrés au compte de résultat pour un montant de 42 393 €.

Le solde entre les plus-values et moins-values latentes sur les valeurs mobilières de placement au 31-12-2022 s'élèvent à 34 655 €.

3 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 2014-03 de l'ANC relatif au plan comptable général et du règlement 2018-06 de l'ANC relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'activité
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. Décret N°2207-664 du 30/04/2007 - JO du 05/05/2007

L'article 7 de l'ordonnance N°20065-856 prévoit que les Associations et les fondations bénéficiaires de dons ouvrant droit au bénéfice du donateur d'un avantage fiscal, dont le montant est supérieur à 153 000 €, doivent nommer un commissaire aux comptes et un suppléant. L'Association Diocésaine est tenue de respecter les dispositions du P.C.G. En conséquence, le règlement sur les actifs a été mis en œuvre.

Suite à une réponse de la CNCC sur demande de la CEF, les casuels pour 2022 ont été classés en autres produits alors qu'ils ont été laissés en prestations pour 2021.

4 - REGLES COMPTABLES SUR LES ACTIFS, AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS

OPTIONS RETENUES

	Date de 1ère option	Option pour la comptabilisation		Non concerné
		en charges	à l'actif	
Frais d'acquisition				
des immobilisations corporelles et incorporelles		☐	☐	☐
des titres de participation		☐	☐	☐
des autres titres immobilisés et titres de placement		☐	☐	☐
Frais externe de formation				
nécessaires à la mise en service		☐	☐	☐
Coûts d'emprunts activables				
montant comptabilisé à l'actif pour l'exercice		☐	☐	☐
Dépenses de développement remplissant les les critères d'activation				
montant comptabilisé en charges pour l'exercice		☐	☐	☐

COMPOSANTS IDENTIFIES

	Valeurs brutes	Amortissements et dépréciations	Valeurs nettes
Constructions			
Installations techniques, matériels et outillages industriels			
Autres immobilisations corporelles			

AMORTISSEMENTS

Les plans d'amortissement des immobilisations retiennent les méthodes suivantes :

Durées d'amortissement

Immobilisations non décomposées :

amortissement en fonction des durées d'usage en application de la mesure de simplification pour les PME.

Immobilisations décomposées :

Structure : amortissement en fonction de la durée d'usage de l'immobilisation prise dans son ensemble (sauf pour les immeubles de placement).

Composants : amortissement en fonction de la durée normale d'utilisation ou de la durée d'usage lorsqu'elle existe.

Modes d'amortissement

Les amortissements sont calculés en application du mode linéaire ou du mode dégressif.

	Immobilisations non décomposées		Immobilisations décomposées			
	Mode	Durée	structure		composants	
Immobilisations incorporelles	linéaire	3 ans				
Terrains	linéaire	30-40 ans				
Constructions	linéaire	30-40 ans				
Installations techniques, matériels et outillages industriels	linéaire	10-20 ans				
Autres immobilisations corporelles	linéaire	5 ans				

5 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF

Frais d'établissement :

	Valeur nette	Taux amortissement
Frais de constitution.....		
Frais de premier établissement.....		

Fonds commercial :

	Valeur nette	Taux amortissement
Eléments achetés.....		
Eléments réévalués.....		
Eléments reçus en apport.....		

Actif immobilisé :

<i>Valeurs brutes</i>	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles.....	8 945			8 945
Immobilisations corporelles.....	9 090 293	427 234	38 488	9 479 039
Biens reçus par legs ou donations et destinés à être cédés	289 376	133 333	7 143	415 566
Immobilisations financières.....	27 411	11 914	5 326	33 999
Total.....	9 416 025	572 481	50 957	9 937 549

Amortissements et dépréciation

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles.....	8 945			8 945
Immobilisations corporelles.....	3 960 166	329 393	25 199	4 264 162
Biens reçus par legs ou donations et destinés à être cédés				
Immobilisations financières.....				
Total.....	3 969 111	329 393	25 199	4 273 107

Créances représentées par des effets de commerce :

Non recensé

Usagers.....	
Autres créances.....	

Etat des créances :

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Actif immobilisé.....	33 813	13 813	20 000
Actif circulant et charges constatées d'avance.	229 900	229 900	

Produits à recevoir inclus dans les postes de bilan :

Participations et créances rattachées.....	
Immobilisations financières.....	
Usagers et comptes rattachés.....	
Autres créances.....	38 493
Disponibilités.....	

Charges constatées d'avance :

28 146

6 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE PRECEDENT

	Déficit	Excédent
Résultat de l'exercice précédent		778 997

AFFECTATION	Augmentations	Diminutions
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres avec droit de reprise		
Ecart de réévaluation		
Réserves	6 803	
Report à nouveau	772 194	
Total des affectations	778 997	

TABLEAU DE VARIATION DES FONDS PROPRES

	A l'ouverture	Augmentations	Diminutions ou consommations	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise.....	3 804 067			3 804 067
Fonds propres avec droit de reprise.....				
Ecart de réévaluation.....				
Réserves.....	72 025			72 025
Report à nouveau.....	1 570 892	772 194		2 343 087
Résultat de l'exercice.....	778 997	-88 229	778 997	-88 229
Situation nette	6 225 981	683 965	778 997	6 130 949
Fonds propres consommables.....				
Subventions d'investissement.....				
Provisions réglementées.....				
Total.....	6 225 981	683 965	778 997	6 130 949

6 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF (suite)

TABLEAU DES RESERVES, PROVISIONS ET DEPRECIATIONS

	A l'ouverture	Augmentation	Diminutions	A la clôture
Réserves				
Réserves indisponibles.....				
Réserves statutaires ou contractuelles..				
Réserves réglementées :				
- plus-values nettes long terme.....				
- sur octroi de subvention d'investissement.....				
- autres.....	72 025			72 025
Réserves pour projet de l'entité.....				
Total (1)	72 025			72 025
Provisions réglementées				
Relatives aux immobilisations.....				
Relatives aux stocks.....				
Relatives aux autres éléments d'actif....				
Amortissements dérogatoires.....				
Provision spéciale de réévaluation.....				
Plus-value réinvestie.....				
Autres provisions réglementées.....				
Total (2)				
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour litiges.....	1 560			1 560
Provisions pour garanties aux usagers..				
Provisions pour risques d'emploi.....				
Provision pour amendes et pénalités....				
Provisions pour charges sur legs et donations.....				
Provision pour grosses réparations.....				
Autres provisions risques et charges.....	175 773	9 303		185 076
Total (3)	177 333	9 303		186 636
Dépréciations				
Sur immobilisations				
- incorporelles.....				
- corporelles.....				
- Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
- financières.....				
Sur stocks et en cours.....				
Sur cptes usagers et cptes rattachés....				
Autres dépréciations.....				
Total (4)				
Total général (1 + 2 + 3 + 4)	249 358	9 303		258 661
Dont dotations et reprises :				
- d'exploitation.....		9 303		
- financières.....				
- exceptionnelles.....				

6 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF (suite)

TABLEAU DE VARIATION DES FONDS REPORTES LIES AUX LEGS ET DONATIONS

Origine des fonds reportés	A l'ouverture	Augmentations	Diminutions	A la clôture
Legs N°1	27 143		7 143	20 000
Donations N°2	112 233			112 233
Donation N°3	150 000			150 000
Legs N°4		133 333		133 333
Total	289 376	133 333	7 143	415 566

TABLEAU DE SUIVI DES FONDS DEDIES

Origine des fonds dédiés	Fonds dédiés à l'ouverture de l'exercice A	Reports B	Utilisation en cours de l'exercice		Transferts en fonds dédiés (en + ou en -) D	Fonds dédiés à la clôture	
			Montant global C	Dont remboursement aux tiers		Montant global A+B-C+D	Dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépenses au cours des 2 derniers exer.
Subventions d'exploitation							
Sous-total							
Contributions financières d'autres organismes							
Sous-total							
Ressources liées à la générosité du public							
Séminaristes							
Travaux divers	27 088				6 084	33 172	
Projet Mgr de Miollis					5 200	5 200	
Sous-total	27 088				11 284	38 372	
Total	27 088				11 284	38 372	

6 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF (suite)

Etats des dettes :

	Montant brut	A 1an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Etablissement de crédit	16 541	7 801	8 740	
Dettes financières diverses	2 552 898	72 526	226 475	2 253 897
Fournisseurs	104 459	104 459		
Dettes des legs ou donations	1 191	1 191		
Dettes fiscales et sociales	93 476	93 476		
Dettes sur immobilisations	66 357	66 357		
Autres dettes	134 169	134 169		
Produits constatés d'avance	6 812	6 812		
Total :	2 975 903	486 791	235 215	2 253 897

Dettes représentées par des effets de commerce : Non recensé

Dettes financières.....
Fournisseurs.....
Autres dettes.....

Charges à payer incluses dans les postes du bilan

Emprunts et dettes auprès établissements de crédit
Emprunts et dettes financières diverses
Fournisseurs.....
Dettes fiscales et sociales.....
Autres dettes

	15 890
	40 690
	121 199

Produits constatés d'avance :

	6 812
--	-------

7 - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

VENTILATION DES VENTES DE BIENS ET SERVICES

Par catégorie	En montant		En %	
	N	N-1	N	N-1
Vente de biens	3 053	6 059	0,72	1,26
Prestation services	423 857	475 225	99,28	98,74
Total	426 910	481 284	100,00	100,00

Par secteur géographique	En montant		En %	
	N	N-1	N	N-1
Total				

VENTILATION DES RESSOURCES HORS VENTES DE BIENS ET SERVICES

	En montant		En %	
	N	N-1	N	N-1
Cotisations				
Subventions d'exploitation		2 000		0,10
Concours publics				
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable				
Dons manuels	1 303 865	1 697 513	80,18	87,49
Mécénats				
Legs et donations et assurances-vie	305 134	212 538	18,76	10,95
Contributions financières	17 106	28 118	1,05	1,45
Ventes de dons en nature				
Parrainages				
Autres ressources				
Total	1 626 105	1 940 169	100,00	100,00

7 - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT (suite)**CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES****Méthode de valorisation des contributions volontaires figurant au compte de résultat.**

Nature	Modalités de recensement et de valorisation
Selon les dispositions de l'article 211-2 du nouveau règlement 2018-06, les contributions volontaires en nature sont valorisées si les deux conditions suivantes sont remplies; La nature et l'importance des contributions volontaires en nature sont des éléments essentiels dans la compréhension de l'activité de l'entité, L'entité est en mesure de recenser et valoriser les contributions volontaires en nature. Au cas particulier, l'entité considère que les missions bénévoles réalisées en église résultent du statut de baptisés qu'elles ne font que traduire en actes. En conséquence, le recensement et la valorisation de ces missions bénévoles ne sont pas inscrites dans les comptes	

Informations sur les contributions volontaires ne figurant pas au compte de résultat.Motifs de la non comptabilisation :

Nature	Valorisation

7 - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT (suite)**MONTANTS RELATIFS AUX LEGS, DONATIONS ET ASSURANCES-VIE****Produits**

Montant perçu au titre d'assurances-vie	9 014
Montant de la rubrique "Legs, donations"	196 120
Prix de vente des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	10 522
Reprise des dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	
Utilisation des fonds reportés liés aux legs ou donations	7 143
Total des produits	222 798

Charges

Valeur nette comptable des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	7 143
Dotation aux dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	
Reports en fonds reportés liés aux legs et donations	166 120
Total des charges	173 263

Tableau non disponible pour raison de paramétrage déficient

8 - ENGAGEMENTS FINANCIERS (suite)**Engagements****de crédit bail :**

Terrains
 Constructions
 Inst. techn., mat. & out
 Autres immo. corp.
 Immo. en cours

Redevances payées		Redevances restant à payer				Prix achat résiduel (1)
Exercice	Cumulées	jusqu'à 1 an	+1 à 5 ans	+ 5 ans	Tot. à payer	

Totaux

--	--	--	--	--	--	--

(1) Selon contrat

AUTRES ENGAGEMENTS